

Cet ouvrage a été réalisé par

La rédaction
des **EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE**

avec le concours de :

Anne CHARVERIAT
Avocat honoraire

pour les chapitres Sanctions relatives à la convocation, Sanctions du non-respect du droit de communication des associés ou actionnaires, Opérations préliminaires aux débats, Documents à déposer sur le bureau de l'assemblée, Organisation et réglementation des débats, Etablissement du procès-verbal et Régime des nullités

Patrice MACQUERON
Professeur
de droit privé

pour les chapitres Objet de la consultation et Modalités de convocation

Christophe VANNOOTE
Avocat associé PDGB

pour les chapitres Date et lieu de l'assemblée, Incidents de séance, Clôture de la séance, Effets des décisions collectives et Assemblées spéciales

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE

42, rue de Villiers
92300 LEVALLOIS

ISBN 978-2-36893-034-2

© Editions Francis Lefebvre 2014

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les copies ou reproductions « strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit

MEMENTO **EXPERT**
FRANCIS LEFEBVRE

Assemblées Générales

—
2014-2015

SA
SARL



A jour au 1^{er} janvier 2014